

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON COMMUNIQUE

Le registre d'inscription **aux épreuves d'admission** du **certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur** (CAFIPEMF) pour la session 2019, est **ouvert du mardi 19 juin au mercredi 18 juillet 2018 (18h00).**

Textes de références :

- Décret n° 85.88 du 22/01/1985 modifié, relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.
- Arrêté du 20 juillet 2015, portant organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.
- Circulaire DGESCO n°2015-109 du 21 juillet 2015 précisant les conditions d'application de ces textes

NATURE DE L'EXAMEN :

Cet examen se déroule sur 2 ans.

La première année, le candidat s'inscrit, se prépare et passe l'épreuve d'admissibilité. Les candidats admissibles entrent dans un parcours de formation en vue de préparer les deux épreuves d'admission qu'ils passent l'année suivante (ou dans les 4 ans qui suivent l'admissibilité).

L'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien avec le jury. L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maxi hors annexe) et le(s) rapport(s) d'inspection.

Les épreuves d'admission comportent :

1. **Une épreuve de pratique professionnelle** : au choix du candidat soit analyse de pratique, soit animation d'une action de formation.
2. **La rédaction et la soutenance d'un mémoire** (de 20 à 30 pages hors annexes) portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation (durée 45 minutes dont 30 minutes d'entretien).

Pour les candidats préparant un CAFIPEMF optionnel, la séquence de l'épreuve de pratique professionnelle d'admission doit obligatoirement porter sur l'option choisie au moment de l'inscription :

- Education Physique et Sportive
- Education musicale
- Arts visuels
- Enseignement et numérique
- Langues vivantes étrangères
- Enseignement à l'école maternelle

NOTA BENE : les candidats admissibles lors d'une précédente session, conserveront le bénéfice de l'admissibilité pour 2 sessions supplémentaires (consécutives ou non) dans la limite de 4 ans. De même, les candidats déjà titulaires d'un CAFIPEMF seront dispensés d'épreuves d'admissibilité pour l'obtention d'un CAFIPEMF dans un autre champ disciplinaire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Sont concernés par ce registre d'inscription **aux épreuves d'admission**, les candidats déclarés admissibles lors d'une session antérieure ou dispensés de l'épreuve d'admissibilité si déjà titulaire d'un CAFIPEMF dans un autre champs disciplinaire.

DATES ET MODALITES D'INSCRIPTION :

Les candidats au CAFIPEMF pour la session 2019 devront s'inscrire : **du mardi 19 juin au mercredi 18 juillet 2018 (18h00) par Internet à l'adresse suivante :**

<https://ppe.orion.education.fr/academie/itw/answer/s/VJcS49Xw9V/k/gA4iVZX>



Les candidats ont jusqu'au 09 Novembre 2018 pour formuler leur choix de l'épreuve de pratique professionnelle.

Le formulaire de choix d'épreuve pratique est disponible sur le site académique

<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article6000>

Les dates des épreuves et les dates et modalités d'envoi du mémoire pour l'épreuve d'admission feront l'objet d'une publication ultérieure sur le site internet de l'académie dès que le calendrier d'organisation de cet examen sera arrêté.